

POLITIQUE DE GARANTIE DES PIÈCES

Période de garantie

Pièces installées dans un Centre de service Prevost

Les pièces vendues par Prevost Pièces à compter de janvier 2020 sont garanties contre tout défaut de matériel et de main-d'œuvre, dans les conditions d'utilisation normale prévues, pour une période de **24 mois** à compter de la date d'achat, **sans limite de kilométrage**.

Les pièces vendues par Prevost Pièces **avant** janvier 2020 sont garanties aux conditions présentées ci-dessus pour une période de **12 mois**.

Pièces installées par l'acheteur ou par un fournisseur de service certifié Prevost

Les pièces vendues par Prevost Pièces à compter de janvier 2020 sont garanties contre tout défaut de matériel et de main-d'œuvre, dans les conditions d'utilisation normale prévues, pour une période de **12 mois** à compter de la date d'achat, **sans limite de kilométrage**.

Recours

Pièces défectueuses installées dans un Centre de service Prevost ou par un fournisseur de service certifié Prevost

Pour la durée de la Période de garantie décrite ci-dessus, Prevost remboursera le prix d'achat actuel du produit défaillant et un coût de main-d'œuvre raisonnable pour son remplacement. Si le remplacement est effectué dans un Centre de service Prevost ou par un fournisseur de service certifié Prevost, la pièce défectueuse sera démontée et la pièce de rechange installée sur votre véhicule sans frais.

Pièces défectueuses installées par l'acheteur

Pour la durée de la Période de garantie décrite ci-dessus, Prevost remboursera le prix d'achat actuel du produit défaillant.

Dédommagement

Afin d'être admissible à un dédommagement dans le cadre de cette garantie, l'acheteur ou le Fournisseur de service doit faire l'achat d'un produit de rechange auprès de Prevost Pièces avant de présenter une réclamation de garantie pour la pièce. L'acheteur doit ensuite présenter une réclamation à l'aide de notre système de garantie en ligne dans les 30 jours suivant la date de défaillance du produit et retourner le produit défectueux selon les consignes de retour fournies. Si la pièce défectueuse a été installée par un Fournisseur de service, une preuve d'achat doit être jointe à la réclamation en ligne.

Limites

Des limites particulières s'appliquent aux pièces suivantes :

- Les fenêtres (fissures de tension) et les batteries de moteur sont garanties pendant **6 mois, sans limite de kilométrage**.
- Les alternateurs auxiliaires installés sur des véhicules de conversion sont garantis pendant **12 mois, sans limite de kilométrage**.
- La garantie ne s'applique pas aux pneus, aux courroies, aux essuie-glaces, aux conduites, aux freins, aux filtres, aux liquides et aux autres articles de consommation.

La garantie ci-dessus s'applique uniquement aux produits vendus par Prevost Pièces à l'acheteur d'origine. La garantie ne couvre pas la négligence, une mauvaise utilisation ou une utilisation abusive, une mauvaise installation par l'acheteur, une modification non autorisée du produit, le vol, la perte ou les dommages en cas de catastrophe

naturelle, de force majeure, les dommages indirects, y compris, mais sans s'y limiter, le remorquage et les dommages aux pièces ou aux systèmes autres que le produit défectueux en soi. La perte de revenus et les frais de repas, de déplacement et d'hébergement ne sont pas couverts par cette garantie. Sous réserve des dispositions ci-dessus, Prevost n'offre aucune garantie, expresse ou tacite, notamment aucune garantie d'adéquation à un usage particulier ou de qualité marchande. Cette garantie ne couvre pas les commandes spéciales et les problèmes de transport, de conditionnement et de livraison.